



**ASSOCIATION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-CORSE DES AMIS
DES CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE ET DE ROME**

Adresse postale : BP 30 043 – 13 361 MARSEILLE CEDEX 10

Janvier 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Le samedi 12 mars 2016

Village Vacances de Chadenas - 05200 Embrun (Hautes-Alpes)

- 8h30** - Accueil des participants, arrivants du samedi
- Remise des enveloppes nominatives et émargement
- 9h** - Ouverture de l'assemblée générale, communication du quorum (1), **ordre du jour** :
- Approbation du compte-rendu de l'AG 2015 (vote à main levée)
- Rapport moral et d'activités par le président (vote à main levée)
- Présentation des candidats aux postes d'administrateurs (vote à bulletins secrets)
- Rapport du trésorier (vote à main levée)
- Intervention des vérificateurs aux comptes (quitus pour le bilan 2015 : vote à main levée)
- Budget prévisionnel 2016 (vote à main levée)
- Montant des cotisations (vote à main levée)
- Résultats de l'élection des nouveaux administrateurs
- Compte-rendu des activités des départements et des commissions (5 mn. par personne)
- Réponses aux questions diverses (elles sont à poser par écrit avant la séance plénière)
- 12h** - Apéritif, pendant lequel le conseil d'administration désignera le nouveau bureau et les nouveaux présidents-délégués départementaux
- 12h30** - Déjeuner
- 14h** - Communication de la composition du nouveau bureau et des présidents-délégués départementaux
- Présentation de la formation hospitalité
- 15h15** - Fin de la séance plénière.
- 15h30** - Départ pour la visite de l'abbaye de Boscodon, pour ceux qui le désirent.

(1) Conformément à nos statuts, un quorum de 20% des adhérents, à jour de leur cotisation 2015, est nécessaire. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si vous ne pouvez pas être présent à l'assemblée générale, nous vous saurions gré de bien vouloir faire parvenir au secrétariat (adresse en en-tête), pour réception avant le lundi 29 février 2016 le "bon pour pouvoir" ci-dessous. Tout mandat non parvenu à cette date ne pourra être pris en considération.

partie à découper-----

Pouvoir pour l'assemblée générale du samedi 12 mars 2016

(2 pouvoirs pour un couple)

Mr. Mme. Melle. (ou Mr. et Mme.).....
adresse :

atteste(nt) avoir pris connaissance de l'ordre du jour et donne(nt) pouvoir à

Mr. Mme. Melle.....

et Mr. Mme. Melle.....

pour me (nous) représenter lors des votes de l'assemblée générale du samedi 12 mars 2016.

Bon pour pouvoir Date :Signature(s)